

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-01  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

Objet : **ADHÉSION - adhésion de la commune de Bolbec – transfert de patrimoine**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-01

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-01

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-01

**Objet : ADHÉSION - adhésion de la commune de Bolbec – transfert de patrimoine**

### VU

- la délibération de la commune de Bolbec du 9 février 2023 indiquant que la commune souhaite adhérer au SDE76,
- l'arrêté préfectoral du 31 août 2023 autorisant l'adhésion de la commune au SDE76 qui exerce maintenant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité depuis cette date,
- les articles L.1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

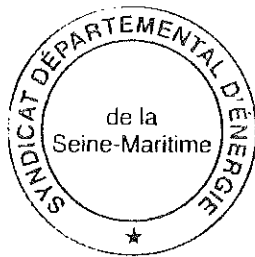
### DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** le transfert en pleine propriété à titre gratuit des réseaux électriques de la commune de Bolbec au bénéfice du SDE76,
- **INDIQUE** que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif et, pour ce faire, donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les actes et procès-verbaux correspondants à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente.

Cécile SINEAU-PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-02  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

Objet : **ADHÉSION - CONCESSION - proposition d'avenant n° 3 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, Enedis et EDF (intégration de la commune de Bolbec)**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
		S	Cyriaque	LETHUILLIER	
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
		S	Michel	LEMESLE	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-02

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-02

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-02

**Objet : ADHÉSION - CONCESSION - proposition d'avenant n° 3 au contrat de concession de la distribution publique d'électricité entre le SDE76, Enedis et EDF (intégration de la commune de Bolbec)**

### VU :

- le contrat de concession historique signé avec Enedis et EDF le 14 février 2019,
- les articles L 5211-25-1 et L 5721-6-2 du CGCT qui indiquent que l'exécution d'un contrat unique se poursuit dans les conditions initiales, sauf accord intervenu entre les parties,

### CONSIDÉRANT QUE :

- les parties ont convenu de conclure un avenant au contrat de concession, afin d'acter l'intégration de la commune de Bolbec au contrat du SDE76 du 14 février 2019,
- aucune indemnité n'est à verser, la rentabilité de la DSP n'est pas affectée par ledit avenant.

### DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** l'avenant n° 3 au contrat de concession entre le SDE76, Enedis et EDF,
- **AUTORISE** la présidente à signer ledit avenant et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution,
- **RÉSILIE** la convention de concession signée par Bolbec le 16 décembre 2014 au 31 août 2023, ainsi le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-03  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

Objet : **rapport sur l'activité 2022 du syndicat**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHULLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-03

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-03

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-03

**Objet : rapport sur l'activité 2022 du syndicat**

### VU :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement l'article L5211-39, qui fixe comme obligation au président de chaque EPCI d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

### CONSIDÉRANT :

- le rapport sur l'activité 2022 présenté ce jour en séance,

### DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **VALIDE** le rapport sur l'activité 2022 du SDE76,
- **INVITE** chaque maire de nos communes adhérentes à donner communication du rapport au conseil municipal en séance publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-04  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

Objet : **BUDGET – budget principal 2023 - Décision Modificative n° 1**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-04**

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-04

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-04

**Objet : BUDGET – budget principal 2023 - Décision Modificative n° 1**

### VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif,

### CONSIDÉRANT :

- que depuis le vote du budget primitif des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

### PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

### DÉCISION :

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget principal 2023, annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.



<b>76540</b>	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b>	<b>DM n°1 2023</b>
Code INSEE	BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical****SDE-SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M / 2023**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	91 905.77 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6226 : Honoraires	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>118 105.77 €</b>	<b>26 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	24 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6457 : Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>24 300.00 €</b>	<b>24 300.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	91 905.77 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>91 905.77 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 405.77 €</b>	<b>142 405.77 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2041583 : Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 517 212.48 €	790 221.41 €	0.00 €	0.00 €
R-45821321 : RENF 2021	0.00 €	0.00 €	50 826.55 €	0.00 €
R-45821323 : RENF 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 842.44 €
R-45821521 : EP 2021	0.00 €	0.00 €	1 316 792.90 €	0.00 €
R-45821523 : EP 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	321 215.99 €
R-45821821 : EXT 2021	0.00 €	0.00 €	13 602.54 €	0.00 €
R-45821823 : EXT 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	128 646.58 €
R-45822121 : EFF 2021	0.00 €	0.00 €	135 990.49 €	0.00 €
R-45822123 : EFF 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	289 516.40 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>1 517 212.48 €</b>	<b>790 221.41 €</b>	<b>1 517 212.48 €</b>	<b>790 221.41 €</b>
D-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	635.05 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	635.05 €
<b>TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>635.05 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>635.05 €</b>
R-13248 : Autres communes	0.00 €	0.00 €	449 010.04 €	160 092.68 €
R-13258 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	98 790.51 €	4 572.50 €
R-1328 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 763.03 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>547 800.55 €</b>	<b>167 428.21 €</b>
D-2182-11 : Opération propres au SDE	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-11 : Opération propres au SDE	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-11 : Opération propres au SDE	374.42 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>40 374.42 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	3 045 627.21 €	1 194 946.23 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

<b>76540</b> Code INSEE	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b> BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	<b>DM n°1 2023</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

SDE-SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M / 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>3 045 627.21 €</b>	<b>1 194 946.23 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	374.42 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>374.42 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811321-13211 : PROG RENF 2021 EP	79 566.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811321-13212 : PROG RENF 2021 AUTRES	3 137.51 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811321 : RENF 2021</b>	<b>82 703.55 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811323-13231 : PROG RENF 2023 EP	0.00 €	61 010.93 €	0.00 €	0.00 €
D-45811323-13232 : PROG RENF 2023 AUTRES	0.00 €	7 745.41 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811323 : RENF 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>68 756.34 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811521-1521 : PROG EP 2021	1 684 000.14 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811521 : EP 2021</b>	<b>1 684 000.14 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811523-1523 : PROG EP 2023	0.00 €	2 126 671.44 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811523 : EP 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 126 671.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811821-18211 : PROG EXT 2021 EP	22 693.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811821-18212 : PROG EXT 2021 AUTRES	3 054.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811821 : EXT 2021</b>	<b>25 747.92 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45811823-18231 : PROG EXT 2023 EP	0.00 €	162 500.94 €	0.00 €	0.00 €
D-45811823-18232 : PROG EXT 2023 AUTRES	0.00 €	39 131.97 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45811823 : EXT 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>201 632.91 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45812121-21211 : PROG EFF 2021 EP	316 631.89 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45812121-21212 : PROG EFF 2021 AUTRES	27 031.02 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45812121 : EFF 2021</b>	<b>343 662.91 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-45812123-21231 : PROG EFF 2023 EP	0.00 €	463 226.24 €	0.00 €	0.00 €
D-45812123-21232 : PROG EFF 2023 AUTRES	11 334.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 45812123 : EFF 2023</b>	<b>11 334.40 €</b>	<b>463 226.24 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-45821321 : RENF 2021	0.00 €	0.00 €	4 759.76 €	582.49 €
<b>TOTAL R 45821321 : RENF 2021</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 759.76 €</b>	<b>582.49 €</b>
R-45821323 : RENF 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 913.90 €
<b>TOTAL R 45821323 : RENF 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 913.90 €</b>
R-458215171 : EP 2017 CLE 1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	981.62 €
<b>TOTAL R 458215171 : EP 2017 CLE 1</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>981.62 €</b>
R-458215181 : EP 2018 CLE 1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 080.88 €
<b>TOTAL R 458215181 : EP 2018 CLE 1</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 080.88 €</b>
R-45821521 : EP 2021	0.00 €	0.00 €	1 057 392.84 €	0.00 €
<b>TOTAL R 45821521 : EP 2021</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 057 392.84 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-45821523 : EP 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	210 451.86 €
<b>TOTAL R 45821523 : EP 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>210 451.86 €</b>
R-45821821 : EXT 2021	0.00 €	0.00 €	6 563.05 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

<b>76540</b> Code INSEE	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b> BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	<b>DM n°1 2023</b>
----------------------------	---	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

SDE-SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M / 2023

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>TOTAL R 45821821 : EXT 2021</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 563.05 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-45821823 : EXT 2023	0.00 €	0.00 €	0.00 €	72 986.33 €
<b>TOTAL R 45821823 : EXT 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>72 986.33 €</b>
R-458221181 : EFF 2018 CLE 1	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 227.31 €
<b>TOTAL R 458221181 : EFF 2018 CLE 1</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 227.31 €</b>
R-45822121 : EFF 2021	0.00 €	0.00 €	157 354.81 €	0.00 €
<b>TOTAL R 45822121 : EFF 2021</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>157 354.81 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-45822123 : EFF 2023	0.00 €	0.00 €	11 334.40 €	173 709.84 €
<b>TOTAL R 45822123 : EFF 2023</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 334.40 €</b>	<b>173 709.84 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 750 663.03 €</b>	<b>4 886 464.04 €</b>	<b>3 302 417.89 €</b>	<b>1 438 218.90 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>-1 864 198.99 €</b>		<b>-1 864 198.99 €</b>	

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-05  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

Objet : **BUDGET – budget annexe entretien éclairage public 2023 - Décision Modificative n° 1**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-05

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-05

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-05

**Objet : BUDGET – budget entretien éclairage public 2023 - Décision Modificative n° 1**

### VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif,

### CONSIDÉRANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

### PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

### DÉCISION :

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget entretien éclairage public 2023 annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

<b>76377</b> Code INSEE	<b>SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M</b> ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC-SDE	<b>DM n°1 2023</b>
----------------------------	--	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical****SDEMEP ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC-SDE2023**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	144 678.81€	0.00€	0.00€	0.00€
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>144 678.81€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	144 678.81€	0.00€	0.00€
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00€</b>	<b>144 678.81€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>144 678.81€</b>	<b>144 678.81€</b>	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00€</b>		<b>0.00€</b>



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-06  
-----

Séance du **19 octobre 2023**  
-----

Objet : **BUDGET - autorisations de programmes et crédits de paiement**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-06

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-06

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-06

### Objet : BUDGET - autorisations de programmes et crédits de paiement

#### VU :

- L'article L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du 21 mars 2023.

#### CONSIDÉRANT QUE :

- Il est nécessaire de procéder à un ajustement des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour les programmes de 2021 et de 2023.
- Les programmes annuels de travaux sont détaillés en annexe.

#### PROPOSITION :

- Il est proposé d'adopter les autorisations de programmes et les crédits de paiement relatifs aux programmes annuels de travaux qui sont détaillés en annexe.

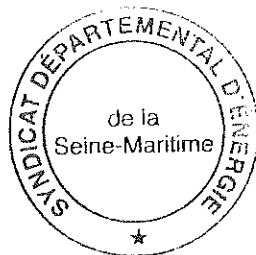
#### DÉCISION :

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** les autorisations de programmes et les crédits de paiements correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY

## IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

## B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2021-RENF-2315	6 600 043,75	-897 388,92	5 702 654,83	3 786 508,60	1 916 146,23	0,00	0,00
2021-RENF-4581-EP	589 273,63	-79 566,04	509 707,59	265 146,20	244 561,39	0,00	0,00
2021-RENF-4581-AUTRES	26 628,00	-3 137,51	23 490,49	4 537,90	18 952,59	0,00	0,00
2021-EFF-2315	10 978 407,77	-1 203 844,41	9 774 563,36	6 814 201,74	2 960 361,62	0,00	0,00
2021-EFF-4581-EP	2 241 159,30	-316 631,89	1 924 527,41	1 315 103,81	609 423,60	0,00	0,00
2021-EFF-4581-AUTRES	175 844,40	-27 031,02	148 813,38	61 462,20	87 351,18	0,00	0,00
2021-EXT-2315	780 831,92	-139 593,88	641 238,04	495 383,01	145 855,03	0,00	0,00
2021-EXT-4581-EP	95 517,79	-22 693,75	72 824,04	35 568,57	37 255,47	0,00	0,00
2021-EXT-4581-AUTRES	76 812,00	-3 054,17	73 757,83	17 285,83	56 472,00	0,00	0,00
2021-EP-4581	17 785 023,07	-1 684 000,14	16 101 022,93	11 762 464,12	4 338 558,81	0,00	0,00
2021-EP-4581-AUTRES	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022-EFF-2315	13 000 000,00	-3 328 362,94	9 671 637,06	3 321 673,53	6 349 963,53	0,00	0,00
2022-EFF-4581-AUTRES	120 000,00	7 680,00	127 680,00	0,00	127 680,00	0,00	0,00
2022-EFF-4581-EP	3 000 000,00	-1 108 664,84	1 891 335,16	623 765,34	1 267 569,82	0,00	0,00
2022-EP-4581	17 000 000,00	-3 168 060,64	13 831 939,36	4 008 015,62	9 823 923,74	0,00	0,00
2022-EP-4581-AUTRES	50 000,00	-50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022-EXT-2315	2 000 000,00	-580 110,23	1 419 889,77	532 831,74	887 058,03	0,00	0,00
2022-EXT-4581-AUTRES	150 000,00	574 560,00	724 560,00	376 587,21	347 972,79	0,00	0,00
2022-EXT-4581-EP	200 000,00	68 068,00	268 068,00	83 993,95	184 074,05	0,00	0,00
2022-RENF-2315	10 000 000,00	-6 821 652,01	3 178 347,99	1 222 884,14	1 955 463,86	0,00	0,00
2022-RENF-4581-AUTRES	200 000,00	-200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022-RENF-4581-EP	1 000 000,00	-499 536,40	500 463,60	193 929,20	306 534,40	0,00	0,00
2023-EXT-2315	1 400 000,00	932 611,00	2 332 611,00	0,00	1 866 088,80	466 522,20	0,00
2023-RENF-2315	5 260 000,00	-1 006 000,00	4 254 000,00	0,00	3 403 200,00	850 800,00	0,00
2023-EFF-2315	7 330 000,00	561 071,79	7 891 071,79	0,00	6 312 857,43	1 578 214,36	0,00
2023-EXT-4581-EP	250 000,00	203 126,17	453 126,17	0,00	362 500,94	90 625,23	0,00
2023-EFF-4581-EP	1 415 000,00	579 032,80	1 994 032,80	0,00	1 595 226,24	398 806,56	0,00
2023-RENF-4581-EP	610 000,00	76 263,66	686 263,66	0,00	549 010,93	137 252,73	0,00
2023-EP-4581	10 800 000,00	2 658 339,30	13 458 339,30	0,00	10 766 671,44	2 691 667,86	0,00
2023-RENF-4581-AUTRES	50 000,00	9 681,76	59 681,76	0,00	47 745,41	11 936,35	0,00
2023-EFF-4581-AUTRES	50 000,00	-14 168,00	35 832,00	0,00	28 665,60	7 166,40	0,00
2023-EXT-4581-AUTRES	100 000,00	48 914,96	148 914,96	0,00	119 131,97	29 782,99	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-07  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

Objet : **BUDGET - apurement du compte 1069**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-07

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-07

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.



## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-07

**Objet : BUDGET - apurement du compte 1069**

### VU :

- La délibération n°2023-06-28-01 du 28 juin 2023.

### CONSIDÉRANT QUE :

- Le passage au référentiel M57 nécessite des prérequis dont l'apurement du compte 1069, qui n'existe plus dans l'instruction budgétaire et comptable M57.
- Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a été mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant du rattachement des charges et des produits.
- Le solde du compte 1069 est de 635.05 €.

### PROPOSITION :

- Il est proposé d'apurer le compte 1069 par une écriture comptable d'ordre semi budgétaire au compte 1068 pour un montant de 635.05 €.

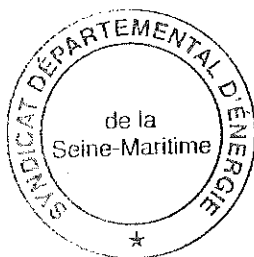
### DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice budgétaire 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° **2023/10/19-08**  
-----

Séance du **19 octobre 2023**  
-----

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – CONCESSIONS - désignation des agents de contrôle**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-08

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-08

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

**Secrétaire de séance :**

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-08

**Objet : RESSOURCES HUMAINES – CONCESSIONS - désignation des agents de contrôle**

### VU :

- Le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-31,
- Le Code de l'énergie,
- L'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011,

### CONSIDÉRANT :

- Qu'il convient de nommer des agents de contrôle de la distribution publique d'électricité, de gaz, des installations de recharge pour véhicules électriques, véhicules GNV et véhicules hydrogène, des réseaux froid et chaleur,
- Que ces agents pourront ainsi procéder aux missions de contrôle prévues par l'article L2224-31 du CGCT,
- Que ces agents s'engagent à ne révéler aucune information visée aux L111-73 et L111-77 du Code de l'énergie dont ils auraient pris connaissance dans l'exercice de leurs missions de contrôle,

### PROPOSITION :

Il est proposé d'autoriser la Présidente à désigner comme agents de contrôle :

- Carole DAMAREY,
- Pierre LECOUTEY,
- Xavier NEUVILLE,
- Edouard BURRIER.

### DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ADOPTE** la proposition,
- **INDIQUE** que la délibération est permanente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09

-----  
Séance du 19 octobre 2023

-----  
**Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILÉUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.



## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09**

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois**

### **VU :**

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

### **CONSIDÉRANT :**

- Qu'il est nécessaire de créer deux emplois d'ingénieur en transition énergétique,
- Que le poste de chef de projet EnR spécialisé en photovoltaïque était vacant suite à la démission de Monsieur Florent QUEVALLIER, qu'il ne doit être ouvert qu'aux agents de catégorie A, et qu'il a été pourvu par Monsieur Léo MONET,
- Que l'emploi fonctionnel de directeur général des services a été pourvu par Monsieur Edouard BURRIER,
- Que le poste d'ingénieur en chef hors classe est vacant,
- Qu'un emploi non permanent d'apprenti est pourvu par Monsieur Hugo BLIN,
- Que le poste de chargé d'opérations réseaux secs a été pourvu par Madame Hélène BOULIER,
- Que, suite à la mutation interne de Madame Hélène BOULIER, un poste d'assistant administratif est vacant et doit être ouvert à de nouveaux grades,
- Qu'un emploi de gestionnaire de la maintenance de l'éclairage public est vacant suite à la mutation de Madame Elodie LEMERY et que le recrutement doit être ouvert à de nouveaux grades,
- Que le poste de chargé de mission EnR est pourvu par Monsieur Cyril LIGOT,
- Que, suite à la mutation interne de Monsieur Cyril LIGOT, un poste de technicien chargé d'opérations réseaux secs est vacant et que le recrutement doit être ouvert à de nouveaux grades,
- Qu'un poste de technicien chargé d'opérations réseaux secs a été pourvu par Monsieur Olvino BEARZATTO,
- Que l'emploi non permanent de conseiller en énergie spécialisé en efficacité énergétique est vacant suite à la démission de Monsieur Antoine TAILLEFER.

### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- De créer deux postes d'ingénieur en transition énergétique à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup>, ouverts aux grades d'ingénieur territorial et ingénieur principal. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un agent contractuel pourra, au motif de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient, occuper ce poste. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur principal.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09

- D'ouvrir le poste de chef de projet EnR spécialisé en photovoltaïque uniquement aux agents de catégorie A. Par conséquent, l'accès par le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est supprimé. Le poste est ouvert aux grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal.
- D'ouvrir le recrutement d'un poste de gestionnaire de la maintenance de l'éclairage public H/F à tous les grades des cadres d'emplois des techniciens territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints techniques et agents de maîtrise, adjoints administratifs. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un agent contractuel pourra, au motif de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient, occuper ce poste. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- D'ouvrir le recrutement d'un poste de technicien chargé d'opérations réseaux secs H/F à tous les grades des cadres d'emplois des techniciens territoriaux. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un agent contractuel pourra, au motif de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient, occuper ce poste. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- D'ouvrir le recrutement d'un poste d'assistant administratif H/F à tous les grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, un agent contractuel pourra, au motif de l'article L 332-8 2° du code général de la fonction publique, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient, occuper ce poste. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Par conséquent, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

**Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09**

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Pourvu	Non pourvu
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>					
Ingénieur en chef hors classe	A+	1	35 heures		1
Directeur général des services	A+ ou A	1	35 heures	1	
Ingénieur principal	A	2	35 heures	2	
Ingénieur territorial	A	6	35 heures	6	
Ingénieur territorial, Ingénieur principal	A	2	35 heures		2
Attaché territorial	A	1	35 heures	1	
Attaché territorial, rédacteur territorial, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	A ou B	1	35 heures		1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	9	35 heures	9	
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	35 heures	2	
Technicien territorial	B	1	35 heures	1	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien territorial	B	1	35 heures		1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	35 heures	2	
Rédacteur territorial	B	1	35 heures	1	
Cadres d'emplois des techniciens territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise, adjoints administratifs.	B ou C	1	35 heures		1
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	35 heures	6	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	35 heures	3	
Adjoint administratif territorial	C	4	35 heures	4	
Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe, Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35 heures		1
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures	1	
<b>TOTAL EMPLOIS PERMANENTS</b>	A+	1	35 heures		1
	A+ ou A	1	35 heures	1	
	A	11	35 heures	9	2
	A ou B	1	35 heures		1
	B	16	35 heures	15	1
	B ou C	1	35 heures		1
	C	16	35 heures	15	1
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>					
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe, technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe, technicien territorial	A ou B	1	35 heures		1
Apprenti	-	3	35 heures	2	1
<b>TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	A ou B	1	35 heures		1
	-	3	35 heures	2	1

Soit 40 agents permanents en poste.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-09

### DÉCISION :

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs à compter du 19/10/2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cécile SINEAU-PATRY".

Cécile SINEAU-PATRY

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

-----  
Séance du 19 octobre 2023

-----  
Objet : **AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2024**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

**Objet : AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2024**

### PROPOSITION :

La présidente donne lecture du règlement des contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour l'année 2024.

### DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **PRÉCISE** que les pourcentages de prise en charge du SDE76 en 2024 seront les suivants pour les travaux programmés :

Barème travaux programmés	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	Télécommunications électroniques	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension collective sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou bailleur social	40 %	40 %	0 % hors terrassement	20 %
Extension après compteur : <ul style="list-style-type: none"><li>• Bornes marché, camping-car, foraines</li><li>• Desserte intérieure camping sous M. d'Ouvrage d'un adhérent</li><li>• Desserte des points de charge pour VE sur parkings publics municipaux, hors PdC</li></ul>	60 %	-	-	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %
Effacement fils nus en vue de leur éradication	100 %	100 %	30 %	30 %



## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

Barème travaux programmés	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent sous régime électrique urbain conservant la TCCFE
Eclairage public, éclairage d'équipement sportif, d'église, mise en valeur de site, solaire (matériel ou travaux indépendants)	65 %	20 %
Maîtrise de la Demande en Energie, MDE, sur patrimoine existant y compris équipement sportif, église et mise en valeur de site	80 %	20 %
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange	0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %	80 %

- **PRÉCISE** que le pourcentage de prise en charge du SDE76 en 2024 pour les extensions des réseaux électriques nécessaires à la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, selon la liste définie par arrêté préfectoral, est de 95 %,
- **PRÉCISE** pour 2024 les plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public, y compris église, équipement sportif et mise en valeur de site :

Nature des fournitures	Plafonds de dépenses subventionnables fournitures seules		Plafonds de dépenses subventionnables fournitures seules : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €		6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture.	700 €		1 000 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, massif, plus-value peinture, driver, ...	Jusqu'à 8 mètres	1 600 €	2 400 €
	9 mètres	1 700 €	
	10 mètres	1 800 €	
	11 mètres	1 900 €	
	12 mètres	2 000 €	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

- **PRÉCISE** pour 2024 les participations du SDE76 en gaz :

	Plafond	Taux
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique du gaz	11 000 €	40 %
Contribution au réseau de 1 <sup>er</sup> établissement et au raccordement d'unité de production de biogaz	60 000 €	A étudier selon le résultat de l'Ad'O
Prestation nécessaire pour l'acceptation sociale d'une unité de méthanisation agricole, y compris prestation juridique	22 000 €	50 %

- **PRÉCISE** pour 2024 le tarif d'adhésion à la maintenance en éclairage public :

Adhésion en cours		Tarifs maintenus
Nouvelle adhésion et renouvellement	Adhérent < 10 000 hab	1,5 €/foyer et armoire entretenus et par an. 1,5 €/élément de signalisation lumineuse.
	Adhérent ≥ 10 000 hab	0,75 €/foyer et armoire entretenus et par an

L'adhérent à la maintenance règle par ailleurs 100 % des dépenses engagées par le SDE76.

Accès au logiciel de maintenance Cart'SDE : gratuit.

- **PRÉCISE** pour 2024 le tarif du service d'efficacité énergétique du SDE76 :

- ✓ prestation du SDE76 gratuite pour les adhérents sous conditions de planning de déploiement.
- ✓ participation aux études énergétiques commandées à un bureau d'études externe au SDE76 :

Nature de l'étude	Participation des communes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit thermique</li> <li>• Etude de faisabilité bois-énergie</li> <li>• Etude de faisabilité géothermique</li> <li>• Etude de faisabilité solaire thermique</li> <li>• Etude de substitution des énergies fossiles</li> </ul>	30 % du montant TTC

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

- **PRÉCISE** pour 2024 les conditions de réalisation des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque :

Nature du projet		Aides financières apportées à l'adhérent	Conditions
Etudes	de potentiel	gratuite	Délibération de la commune.
	de maîtrise d'œuvre	Gratuite	si le projet est mené à terme
		Payante	si la commune abandonne en cours d'étude
Travaux : réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture de bâtiment d'un adhérent. Travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE76 qui en conserve la propriété pendant 20 ans.	Avec revente d'électricité	Le financement de l'opération est assuré par les fonds propres du SPIC, les dotations, les subventions des partenaires, l'emprunt et la vente d'électricité au bénéfice du SDE76.	<p>Critères techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Productible du projet <math>\geq</math> 880 kWh/kWc,</li> <li>- Puissance installée du projet <math>\geq</math> 25 kWc et <math>\leq</math> 100 kWc</li> </ul> <p>Plafonds financiers : équilibre économique avec un temps de retour sur investissement <math>\leq</math> 20 ans en fixant le montant du plafond global constitué des aides extérieures et des fonds propres du SPIC, à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant du plafond global : 40 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 25 et 50 kWc.</li> <li>- Montant du plafond global : 65 000 € pour les projets dont la puissance crête est comprise entre 51 et 100 kWc</li> </ul> <p>Réalisation de 2 projets au maximum par collectivité</p>
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.
Exploitation : assurée intégralement par le SDE76 y compris renouvellement pendant 20 ans	Sans autoconsommation	Versement de 100 % des recettes nettes, charges d'exploitation déduites à l'adhérent dès constat par le SDE76 de l'équilibre financier.	Signature de la convention et mise à disposition gratuite de la toiture du bâtiment par l'adhérent
	Avec autoconsommation	Sur décision ultérieure du SDE76.	Sur décision ultérieure du SDE76.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

– **PRÉCISE** que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2024 seront les suivants :

- **Inopinés de renforcement du réseau électrique :**

Opérations de renforcement urgentes de faible montant, non connues lors de l'élaboration des programmes.

Participation des collectivités adhérentes : 0 €.

*(Ne bénéficient de ce programme que les communes sous régime rural)*

- **Opérations d'aménagement de réseau :**

Déplacement de supports ou socles gênants implantés en terrain privé.

Participation des collectivités adhérentes : 0 €.

- **Inopinés d'extension avec acte d'urbanisme : barèmes de travaux inopinés de raccordement :**

Extension pour puissance de 0 à 36 kVA	souterrain	aérien	sous fourreau
Base forfaitaire du calcul du barème	150 €/ ml	40 €/ ml	60 €/ ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine public : coût des travaux $\geq 110\text{€/ml}$	60 €/ ml	20 €/ ml	30 €/ ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine public : coût des travaux $< 110\text{€/ml}$	40% du coût réel	50% du coût réel	50% du coût réel
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé : coût des travaux $\geq 110\text{€/ml}$	90 €/ ml	24 €/ ml	36 €/ ml
Contribution demandée au pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé : coût des travaux $< 110\text{€/ml}$	60% du coût réel	60% du coût réel	60% du coût réel
<b>Extension pour puissance &gt; à 36 kVA et &lt; 250 kVA</b>	<b>quelle que soit la technique</b>		[Hatched Area]
Base forfaitaire du calcul du barème	5 000 € + 150 €/ ml		
Contribution demandée dans le champ d'application du code de l'urbanisme	2 000 € + 60 €/ ml		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme			
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage Enedis		

- **Inopinés d'extension sans acte d'urbanisme : barèmes de travaux inopinés de raccordement :** 60% du coût réel des travaux HTVA à la charge du demandeur.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

A qui est facturée la contribution	Maître d'ouvrage selon la catégorie de commune			Le SDE76 maître d'ouvrage facture la contribution au raccordement		
	urbaine (A)	rurale (B)	urbaine (C)	sur domaine public	sur domaine privé	en cas d'application du L332-8 (1)
<b>Raccordement : extensions BT</b>						
Extension BT pour le raccordement individuel d'une installation de consommation (hors installation communale ou intercommunale) (C4 et C5)	Enedis	SDE76	Enedis	à la CCU (*) selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76
Extension BT pour le raccordement individuel d'une installation de consommation communale ou intercommunale	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (immeuble, lotissement) hors ZAC	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective dans les ZAC	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement d'une installation de consommation collective (au moins 3 PDL) sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale (immeuble, lotissement)	Enedis	Enedis	Enedis			
Extension BT pour le raccordement d'une installation de production ≤ 6 kVA simultané avec une installation individuelle de consommation	Enedis	SDE76	Enedis	à la CCU selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76	au demandeur selon le barème travaux inopinés du SDE76
Extension BT pour le raccordement de bâtiments publics neufs comportant simultanément de la production d'électricité pour une puissance ≤ à 36 kVA et de la consommation	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Extension BT pour le raccordement de toute autre installation de production	Enedis	Enedis	Enedis			

(\*) CCU : Collectivité en Charge de l'Urbanisme

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-10

A qui est facturée la contribution	Maître d'ouvrage selon la catégorie de commune			Le SDE76 maître d'ouvrage facture la contribution au raccordement		
	urbaine (A)	rurale (B)	urbaine (C)	sur domaine public	sur domaine privé	en cas d'application du L332-8 (1)
<b>Raccordement : ouvrages BT sur terrain d'assiette des raccordements collectifs</b>						
Ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale (au moins 3 PDL) (immeuble, lotissement, ZAC)	Enedis	SDE76	SDE76	à la CCU selon le barème travaux programmés SDE76		
Ouvrages de branchement et d'extension BT sur terrain d'assiette d'une opération collective sous maîtrise d'ouvrage autre que communale ou intercommunale (au moins 3 PDL) (immeuble, lotissement, ZAC)	Enedis	Enedis	Enedis			

(1) du Code de l'Urbanisme

Dans le tableau ci-dessus, les catégories de communes sont définies comme suit :

- Catégorie A : communes urbaines qui conservent la TCCFE.
- Catégorie B : communes rurales.
- Catégorie C : communes urbaines qui reversent la TCCFE au SDE76.

– **PRÉCISE** pour 2024 la participation financière demandée pour adhérer au groupement d'achat d'énergie :

• **à titre gratuit :**

- ✓ pour tous les adhérents du SDE76 ;
- ✓ pour le Département de Seine-Maritime et ses établissements publics locaux d'enseignement (EPL)

• **moyennant une participation financière** demandée à chaque accord-cadre, soit tous les quatre ans, pour les membres du groupement non-adhérents au SDE76 selon la grille tarifaire ci-dessous :

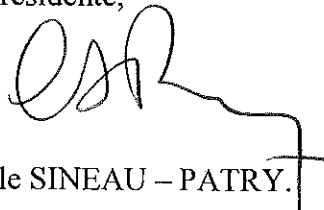
- ✓ collectivité inférieure à 1 000 habitants 30 €
- ✓ collectivité de 1 000 à 10 000 habitants 60 €
- ✓ collectivité supérieure à 10 000 habitants 120 €
- ✓ autres 120 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

**Objet : NUMÉRIQUE - autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice des opérateurs « fibre optique »**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
	S	Gilles	AMAT		
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
	S	Jacques	LEBALLEUR		
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	



## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11**

**Objet : NUMÉRIQUE - autorisation donnée à la présidente de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice des opérateurs « fibre optique »**

### **VU :**

- la convention tripartite appuis communs actée au niveau national par la FNCCR et Enedis,
- notre délibération n° 2017/10/19/08 autorisant le président à signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice d'Orange,
- notre délibération n° 2021/02/18/17 autorisant la présidente à signer l'avenant à la convention « CAPO »,
- lesdits conventions/avenants signés par la présidente,

### **CONSIDÉRANT :**

- Que cela faciliterait la mise en œuvre opérationnelle du déploiement des réseaux de télécommunications électroniques et réduirait les délais de déploiement du réseau THD.
- Que les conventions tripartites sollicitées par les opérateurs numériques n'entraînent pas d'impact financier dans la relation contractuelle avec Enedis.
- Que les conventions tripartites proposées à la signature entre le SDE76, Enedis et les opérateurs de réseau de télécommunication électroniques relatives à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de télécommunications électroniques sont identiques à celles signées avec Orange.
- Que ces conventions définissent les règles d'utilisation des appuis communs (poteaux électriques, supports bois, supports métalliques...) pour le passage de fibre et/ou de cuivre.
- Que ces conventions vont permettre de faciliter le déploiement de la fibre sur le territoire de la concession.
- Que le passage sur les appuis du réseau HTA-BT du SDE76 fera l'objet d'une demande d'utilisation du support accompagné d'un dossier d'études dans le respect des règles techniques pour le mode de pose (calcul de charge) soumis à la validation par Enedis.
- Que l'utilisation des supports communs sera soumise à une redevance au SDE76 de la part du maître d'ouvrage, payable en une fois pour une durée de 20 ans : 27.5 € HT par traverse (liaison entre deux poteaux). Ce prix est soumis à un coefficient d'actualisation selon l'année de pose.
- Que l'article 6.2.2 de la convention précise que dans le cas de la mise en « techniques discrètes » l'opérateur s'engage à déposer, préalablement ou simultanément à la mise en œuvre des travaux, son réseau installé sur les supports. A défaut, le Distributeur et l'AODE se réservent chacun le droit de déposer le Réseau de communications électroniques aux frais et risques de l'Opérateur
- Les demandes de conventions tripartites entre le SDE76, Enedis et les opérateurs Bouygues et Ielo.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-11

### PROPOSITION :

Il est proposé d'autoriser la présidente à signer les conventions tripartites sollicitées par Bouygues et Ielo.

Egalement, il est proposé d'autoriser la présidente à signer les éventuelles futures conventions tripartites sollicitées par d'autres opérateurs numériques.

### DÉCISION :

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition faite ;
- **AUTORISE** la présidente à signer les conventions avec les opérateurs numériques Bouygues et Ielo,
- **AUTORISE** la présidente à signer les éventuelles futures conventions sur le même objet que pourraient solliciter les autres opérateurs numériques.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-12  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

**Objet : AIDES FINANCIÈRES – MOBILITÉ – tarifs d'usage et d'exploitation des bornes, taux d'intervention pour la fourniture et pose des bornes du SDE76 pour 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
		S	Michel	LEMESLE	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-12

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSEDENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-12

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

### Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

### Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/I0/19-12

**Objet : AIDES FINANCIÈRES – MOBILITÉ – tarifs d’usage et d’exploitation des bornes, taux d’intervention pour la fourniture et pose des bornes du SDE76 pour 2024**

### VU :

- la délibération n° 2022/10/18-06 - AIDES FINANCIÈRES - contributions, aides financières, barèmes de raccordement, tarifs d'adhésion et participations financières pour 2023,
- la délibération n° 2023/03/21-20 - AIDES FINANCIÈRES – MOBILITÉ – tarifs d’utilisation des bornes du SDE76.

### PROPOSITION :

Compte tenu de la difficulté de tarification rencontrée sur la borne de 100 kVA de Barentin, la Présidente propose de modifier le tarif d’utilisation des bornes précisé dans la délibération du Comité Syndical n° 2023/03/21-20.

### DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **PRÉCISE pour 2024 les tarifs ci-après, qui annulent et remplacent ceux indiqués dans la délibération 2023/03/21-20 :**

- Le tarif d’usage des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

**Jusqu’au 31/12/2023 :**

Puissance	3 kVA	7 kVA	22 kVA	50 kVA	100 kVA	150 kVA
Tarif	0,025	0,05	0,08	0,50	1 €/min	1.5
TTC	€/min	€/min	€/min	€/min		€/min

**A partir du 01/01/2024 :**

Puissance	3 kVA	7 kVA	22 kVA	50 kVA	100 kVA	150 kVA
Tarif	0,025	0,05	0,08	0,50	0,60	0,60
TTC	€/min	€/min	€/min	€/kWh (*)	€/kWh (*)	€/kWh (*)

(\*) Avec une pénalité de 0,10 €/min applicable 15 minutes après la fin de charge.

- Le tarif d’exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 reste inchangé :

Nature	A la charge des communes adhérentes	A la charge des communes non-adhérentes
Electricité et abonnement	0 €	100 %
Supervision, maintenance, astreinte	0 €	790 € la 1 <sup>ère</sup> année 560 € ensuite
Frais de gestion de la collecte des recettes d’exploitation	0 €	50 €/an

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-12

- **PRÉCISE** pour 2024 les taux d'intervention pour la fourniture et la pose des bornes de recharge pour véhicules électriques :

Déploiement de nouvelles bornes sous conditions.

Nature de la dépense		Participation adhérent au SDE76	Participation non-adhérent au SDE76
Fourniture et pose de borne de recharge prévue au SDIRVE	Borne sur parking public et copropriété sans parking	15 %	15 %
	Autres bornes	0 %	15 %
Branchement électrique		0 %	100 %
Exploitation		0 %	100 %
Recettes d'exploitation		Conservées par le SDE76	100 % reversés – 50 € pour le SDE76

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY.



-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13  
-----

Séance du 19 octobre 2023  
-----

**Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - autorisation donnée à la Présidente de signer le protocole d'accord pour participer à un projet de centrale solaire au sol de 4 Mwc situé sur un délaissé routier de la commune de Butot**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	58
votes pour :	58
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

*Xavier VANDENBULCKE, maire de Butot, ne prend pas part au vote.*

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACASSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

**Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - autorisation donnée à la Présidente de signer le protocole d'accord pour participer à un projet de centrale solaire au sol de 4 MWc situé sur un délaissé routier de la commune de Butot**

### VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui **reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de leurs membres dans le domaine de l'énergie,**
- les lois TECV du 17 août 2015 et Energie-Climat du 8 novembre 2019 qui **laissent la possibilité aux collectivités de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables,**
- La loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat qui fixe un objectif de 33 % d'Énergie Renouvelable (Enr) en 2030,
- La loi sur l'**accélération** de la production d'énergies renouvelables du **13 mars 2023** favorisant la redistribution de la valeur de la production des énergies renouvelables sur le territoire,
- les statuts du SDE76.

### CONSIDÉRANT :

- Que dans un contexte de crise énergétique et climatique, il est plus que jamais nécessaire de développer les énergies renouvelables,
- Que la loi du 8 novembre 2019, relative à l'énergie et au climat, fixe un objectif de 33 % d'Énergie Renouvelable (Enr) en 2030. Pour **atteindre cet objectif sur le territoire du SDE76, il s'agirait de doubler la production d'Enr d'ici 7 ans,**
- Que la loi sur l'**accélération** de la production d'énergies renouvelables du 13 mars 2023 favorise la redistribution de la valeur sur le territoire. Elle remet les collectivités au centre des décisions en leur laissant la possibilité de participer financièrement aux projets de production d'énergies renouvelables sur leur territoire,
- Que le SDE76 souhaite renforcer les actions qu'il mène dans le domaine de la Transition énergétique, notamment dans le **développement des énergies renouvelables et développer ses liens avec les EPCI,**
- Que la société E-sweet énergies a sollicité le SDE76 et la commune de Butot pour participer à un projet de centrale solaire au sol, d'une puissance d'environ 4 MWc,
- Que le projet, objet de la présente délibération, est situé sur un **délaissé routier,**
- Que pour mettre en place ce projet, une société de projet sera créée. **Le partenariat entre les différentes entités est formalisé grâce à la mise en place d'un protocole d'accord,**
- **Qu'en cas de faillite d'un des investisseurs, les collectivités ne portent pas le risque financier.**

### PROPOSITION :

Sous réserve d'acceptation de la commune et de l'ensemble des parties, de la faisabilité administrative, technique et financière du projet, la Présidente propose :

- Que le SDE76 participe au projet de centrale solaire photovoltaïque de 4 MWc sur la commune de Butot sur un délaissé routier selon les termes du protocole ci-annexé, afin de :

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-13

- s'assurer de la faisabilité du projet dans l'intérêt des habitants et de la commune,
  - participer à la gouvernance du projet pour avoir la possibilité de choisir l'entreprise lors d'une revente du projet,
  - permettre de maximiser les retombées économiques du projet auprès du territoire.
- Que le SDE76 investisse à hauteur de 0,45 % du projet, soit environ 18 374 euros, (selon les hypothèses de septembre 2023) dans une société de projet, rémunérés à 8 % sur 6 ans, puis, 8,5 % sur 40 ans, selon les termes du protocole d'accord ci-annexé.

### DÉCISION :

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **VALIDE** le principe de participer au projet de centrale solaire photovoltaïque de 4 MWe situé sur la commune de Butot situé sur un délaissé routier selon les termes du protocole d'accord,
- **VALIDE** le principe d'investir à hauteur de 0,45 % du projet, soit environ 18 374 euros (selon les hypothèses de septembre 2023), dans une société de projet, rémunérés à 8 % sur 6 ans puis, 8,5 % sur 40 ans, selon les termes du protocole d'accord,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le protocole d'accord.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

  
Cécile SINEAU-PATRY.

-----  
Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-14  
-----

Séance du **19 octobre 2023**  
-----

**Objet : CONCESSION GAZ – avenants aux 6 contrats de concession gaz signés avec Antargaz**

membres en exercice :	83
membres présents :	50
pouvoirs :	9
membres votants :	59
votes pour :	59
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231019-2023\_10\_19-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 19 octobre à 14h40, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2023, se sont réunis dans la salle Marcel Bertaux à Sainte-Austreberthe sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	Ex
7		T	Yannick	PRIGENT	
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	X
15		T	Antonio	QUESADA	Ex
16		T	André	BASILLE	Ex
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-14

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	Ex
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	Ex
34		T	Guillaume	PERUISSET	X
35		T	Franck	FOIRET	X
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	X
37		T	Jean-François	BLOC	Ex
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	X
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	X
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	X
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	X
58		T	Christophe	FROMENTIN	X
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	Ex
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-14

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	X
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	X
69		T	Patrick	LEVEQUE	X
70		T	Jean-Claude	BECQUET	
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	
78	16	T	Philippe	LACAISSE	X
79		T	Christian	POISSANT	X
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	X
83		T	Yves	LOISEL	X
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
3	Hubert MAILLET	4	Marcel VAUTIER	4
4	Didier GASTON	5	Franck FOIRET	5
5	Laurent VASSET	5	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
7	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
8	Pierre SORIN	11	Frédéric CANTO	11
9	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Yves LOISEL a été désigné secrétaire de séance.



## **Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-14**

**Objet : CONCESSION GAZ – avenants aux 6 contrats de concession gaz signés avec Antargaz**

### **VU :**

- Le contrat de concession signé le 10/11/2006 avec Antargaz en vertu de la délibération du 03/11/2006, son avenant n° 1 signé le 05/12/2007 et son avenant n° 2 signé le 18/05/2020,
- Le contrat de concession signé le 10/03/2009 avec Antargaz, en vertu de la délibération du 06/02/2009, son avenant n° 1 signé le 30/11/2011, son avenant n° 2 signé le 20/02/2012 et son avenant 3 signé le 20/07/2017,
- Le contrat de concession signé le 10/03/2009 avec Totalgaz (devenue successivement Finagaz, puis Antargaz), en vertu de la délibération du 06/02/2009, son avenant n° 1 signé le 27/03/2014 et son avenant n° 2 signé le 28/06/2016,
- Le contrat de concession signé le 18/08/2010 avec Antargaz, en vertu de la délibération du 24/06/2010 et son avenant n° 1 signé le 12/11/2012,
- Le contrat de concession signé le 18/08/2010 avec Totalgaz (devenue successivement Finagaz, puis Antargaz), en vertu de la délibération du 24/06/2010, son avenant n° 1 signé le 20/02/2012, son avenant n° 2 signé le 12/11/2012, son avenant n° 3 signé le 15/04/2013, son avenant n° 4 signé le 10/04/2014, son avenant n° 5 signé le 28/06/2016 et son avenant n° 6 signé le 18/05/2020,
- Le contrat de concession signé le 22/08/2012 avec Antargaz, en vertu de la délibération du 08/06/2012.

### **CONSIDÉRANT :**

- Qu'il convient d'uniformiser les 6 contrats avec Antargaz pour la concession de service public de gaz de la manière suivante :
  - o Proposer une formule uniforme pour l'achat de gaz pour les 6 contrats, basée sur la cotation du marché à terme propane de chacun des 6 mois de la période concernée. Cette disposition permet de proposer une grille tarifaire aux usagers en suivant la tendance des marchés permettant une meilleure compréhension du tarif par nos usagers ;
  - o Prendre le pourcentage de l'évolution du prix de la fourniture de la tranche C2 comme référence à l'évolution des autres tranches de chacune des grilles. Cela permet d'éviter d'avoir une incohérence sur les tranches tarifaires avec l'application de reports ;
  - o Appliquer une clause de modération avec des formules d'indexation ne pouvant pas entraîner une variation des prix supérieure à 20% par rapport à ceux portés dans la grille tarifaire appliquée le semestre précédent, à la hausse comme à la baisse.

### **PROPOSITION :**

Il est proposé d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à chacun des 6 contrats de concession signés avec Antargaz.

### **DÉCISION :**

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** l'avenant n° 3 au contrat de concession signé le 10/11/2006 avec Antargaz,

## Délibération du Comité Syndical n° 2023/10/19-14

- **ADOpte** l'avenant n° 4 au contrat de concession signé le 10/03/2009 avec Antargaz,
- **ADOpte** l'avenant n° 3 au contrat de concession 10/03/2009 avec Totalgaz (devenue depuis Antargaz),
- **ADOpte** l'avenant n° 2 au contrat de concession signé le 18/08/2010 avec Antargaz,
- **ADOpte** l'avenant n° 7 au contrat de concession signé le 18/08/2010 avec Totalgaz (devenue depuis Antargaz),
- **ADOpte** l'avenant n° 1 au contrat de concession 22/08/2012 avec Antargaz,
- **AUTORISE** la présidente à signer lesdits avenants et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU – PATRY.